

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M. ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : GESTION DES AMORTISSEMENTS DES BIENS FIGURANT A L'ACTIF DU BUDET ANNEXE EN M 22 DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Par délibération n° 2021-016 en date du 14 avril 2021, le Conseil d'administration a décidé de transférer les biens figurant à l'actif du budget principal du CCAS au budget annexe « Résidence Autonomie », dont le transfert comptable a été acté en 2022.

Le budget annexe « Résidence Autonomie » étant soumis à la nomenclature comptable M22, il est nécessaire maintenant de fixer les modalités de gestion des amortissements des immobilisations figurant à l'actif.

Pour rappel, l'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Il est proposé au Conseil d'administration de fixer les durées d'amortissement comme suit :

Biens	Durées d'amortissement
Frais d'études, frais d'insertion non suivis de réalisation	5 ans
Logiciel	5 ans
Constructions	50 ans
Voiture	7 ans
Camion et véhicule industriel	7 ans
Mobilier	10 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel classique	6 ans
Coffre-fort	20 ans
Installation et appareil de chauffage	10 ans
Appareil de levage, ascenseur	20 ans
Equipement garages et ateliers	10 ans
Equipement des cuisines	10 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
061-200053882-20240403_20240410_009-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/04/2024

Equipement sportif	10 ans
Installation de voirie	20 ans
Plantation	15 ans
Autre agencement et aménagement de terrain	15 ans
Bâtiment léger, abris	10 ans
Agencement et aménagement de bâtiment, installation électrique et téléphonie	15 ans
Bien de faible valeur inférieure à 1 500 €	1 an

Le calcul des dotations aux amortissements s'effectue au prorata temporis à la date de mise en service. Les subventions perçues (chapitre 13) seront amorties selon la même durée que les biens financés.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité d'adopter les modalités de gestion des amortissements des immobilisations figurant à l'état de l'actif du Budget Annexe de la Résidence Autonomie (M22), tel que présentées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Transmis le :

Mis en ligne le :

10 AVR. 2024

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Le Conseil d'Administration procède au vote du Budget Primitif 2024 du CCAS (budget principal) proposé par Monsieur THIROUARD, Président.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 106 858.26 €
- en investissement : 17 000.00 €

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2024 du CCAS tel qu'il a été présenté

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Transmis le : 10 AVR. 2024
Mis en ligne le :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053882-20240403-20240410_004-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt quatre,
 en exercice : 17 Le trois avril,
 présents : 12 Le Conseil d'Administration,
 votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre
 prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
 Sébastien THIROUARD.
 Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
 ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRALT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 CCAS BUDGET PRINCIPAL DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget principal du CCAS dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053882-20240403-20240410_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Transmis le : **10 AVR. 2024**
 Mise en ligne le :

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 11 Le Conseil d'Administration,
votants : 12 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre
prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 CCAS BUDGET PRINCIPAL

Sous la présidence de Mme GEORGET, Vice-présidente, le Conseil d'administration examine le compte administratif 2023 du budget principal du CCAS qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 5 946.74 €

Recettes : 57 432.00 €

Excédent de clôture : 51 485.26 €

Investissement :

Dépenses : 0.00 €

Recettes : 1 428.48 €

Excédent de clôture : 1 428.48 €

M. THIROUARD, Président, s'étant retiré, le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal du CCAS 2023.

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Transmis le :
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Mise en ligne le : 061-200053882-20240403-20240410_002-BF

Accusé certifié exécutoire 10 AVR. 2024

Réception par le préfet : 10/04/2024

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre
prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur
Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET PRINCIPAL CCAS

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du CCAS qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 51 485.26 €, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté, article 002

51 485.26 €.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053882-20240403-20240410_003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet le 10 AVR. 2024
Transmis le 10 AVR. 2024
Mis en ligne le 10 AVR. 2024

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M. ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023 BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE DRESSE PAR LE COMPTABLE PUBLIC

Monsieur le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Comptable Public.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité :

Approuve le compte de gestion du budget annexe « Résidence Autonomie » du CCAS dressé par le Comptable Public pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur,

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

061-200053882-20240403-20240410_005-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Transmis le :

Mis en ligne le :

10 AVR. 2024

Les décisions du Conseil d'administration peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen (14) dans les deux mois de leur publication.

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 11 Le Conseil d'Administration,
votants : 12 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE RESIDENCE
AUTONOMIE**

Sous la présidence de Mme GEORGET, Vice-présidente, le Conseil d'administration examine le
compte administratif 2023 du budget annexe « Résidence Autonomie » qui s'établit ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 120 266.60 €
Recettes : 156 961.13 €
Excédent de clôture : 36 694.53 €

Investissement :

Dépenses : 31 226.40 €
Recettes : 33 266.80 €
Excédent de clôture : 2 040.40 €

M. THIROUARD, président, s'étant retiré, le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le
Compte Administratif 2023 du budget annexe de la Résidence Autonomie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053882-20240403-20240410_006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Transmis le :

Mis en ligne le 10 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2023 BUDGET ANNEXE DE LA RESIDENCE AUTONOMIE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2023 du budget annexe de la
Résidence Autonomie qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 36 694.53 €, le
Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme
suit :

- affectation à l'excédent antérieur reporté (article 002) 36 694.53 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Sébastien THIROUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

Transmis le: 2024/04/03 10:44:00
061-200053882-20240403_004400_0024

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

CCAS DE VAL-AU-PERCHE

Tél : 02.37.49.59.80.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Nombre de Membres : L'an deux mil vingt-quatre,
en exercice : 17 Le trois avril,
présents : 12 Le Conseil d'Administration,
votants : 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par
la Loi, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Sébastien THIROUARD.
Date de convocation du Conseil d'Administration : 20 mars 2024

ETAIENT PRESENTS : M. THIROUARD, MMES GEORGET, AMELIN, M. HEE, MME HUET, M.
ANDRE, MMES MOULIN, MOUSSET, NOIRAUT, PLESSIS, M. ROCCA, MME TURMEL.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. MAUFAY, M. POIRIER (pouvoir à M. ROCCA), MME SEMELY.

ETAIENT ABSENTES : MMES AVELINE, VAIL.

SECRETAIRE DE SEANCE : MME PLESSIS.

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

Le Conseil d'Administration procède au vote du Budget Primitif 2024 du budget annexe de la
Résidence Autonomie proposé par Monsieur THIROUARD, Président.

Ce budget s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- en fonctionnement : 155 607.60 €
- en investissement : 41 868.00 €.

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, approuvent le Budget Primitif 2024 du
budget annexe de la Résidence Autonomie tel qu'il a été présenté.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Sébastien THIROUARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200053882-20240403-20240410_008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Transmis le : **10 AVR. 2024**
Mis en ligne le :